

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le dix avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

**N° 47/19**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 avril 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 avril 2019,

**Objet de la délibération :**

**Candidature de la CCLL au  
Service au Public de l'Efficacité  
Énergétique (SPEE)**

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	64
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	13
· Excusé(e)s :	3
· Non excusé(e)s :	17
- Votants	79

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	
- Abstention :	

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Mareschal Claude à Mme Viprey Chantal, M. Marechal Philippe à M. Bourgon Jean-Michel, M. Porteret Jean-Claude à M. Daudey Pierre, M. Maire Pierre à M. Bole Léon, Mme Paquiez Patricia à M. Cagnino Jean-Marc, M. Dard Pierre à Chatelain Claude, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, M. Ducret Sylvain à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à Mme Galmiche Christelle, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Paul Jacques à M. Hebert Guy, M. Faivre-Pierret Christophe à M. Groshenry Maxime, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard, M. Pernin Daniel quitte la salle (22h10) et donne procuration à Mme Faivre Sarah

**Suppléé(e)s** M. Monnet Serge suppléé par M. Juste Hubert, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier

**Excusé(e)s** Mme Berger Danièle, Ms. Dugourd Pascal & Demesmay Maurice

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Bardey Philippe, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Petetin Yves, Danguy Alain, Simon Gilles, Bruchon Pierre & Bonnefoi Frédéric

**Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Petit Marie-Jeanne, après que M. Pernin ait quitté la séance, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Au travers de la stratégie et du programme d'action du Plan Climat Air Énergie Territorial, la Communauté de Communes Loue Lison affiche une ambition forte en matière de rénovation des logements des particuliers.

Bénéficiant d'une expérience territoriale en la matière (OPAH, « Habiter Mieux », convention avec l'ADIL du Doubs), la CCLL souhaite accélérer le rythme de la rénovation d'un parc immobilier ancien (près de la moitié des logements ont été construits avant la première réglementation thermique).

Le Service [au] Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) est un dispositif porté par la Région Bourgogne-Franche-Comté à laquelle sont étroitement associés les services de l'État (politique ANAH) et le Département du Doubs. Guichet unique à destination des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs de maisons individuelles, ce service permet à des territoires « moteurs » de mettre en place localement un dispositif complet d'aide à la rénovation. Cet accompagnement porte aussi bien sur l'aspect financier (recherche de subventions, montage du plan de financement, etc.) que technique (recherche d'un niveau performant d'efficacité énergétique, travaux adaptés, choix des artisans, etc.).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190410-47-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2019

La CCLL souhaite devenir territoire pilote de cette expérimentation et par la mise en œuvre de ce service, sera accompagnée techniquement et financièrement par la Région.

La mise en place de cette Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) par la CCLL nécessite le recrutement de deux profils, subventionnés à hauteur de 80% pendant trois ans par la Région :

- Un animateur : mise en place d'une politique d'animation incitative locale et de mobilisation massive, accompagnement des professionnels du bâtiment (montée en compétence, groupement de travaux, etc.), implication des élus locaux, mobilisation des agences bancaires, agences immobilières, notaires, coordination avec les professionnels de l'action sociale, etc.
- Un accompagnateur : organisation du parcours de service du SPEE, conseils et orientation vers le dispositif de rénovation le plus adapté au projet, accompagnement au montage du plan de financement, recherches de subventions et de prêts, portage éventuel d'une opération programmée type PIG ou OPAH, etc.

Cette ingénierie pourrait s'accompagner d'une mobilisation financière de la CCLL par :

- Une participation financière à la réalisation de l'audit énergétique préalable à tous travaux de rénovation énergétique prévus dans ce cadre. Cette aide est adaptée en fonction des revenus des ménages, sur la base des critères de l'ANAH ;
- Une participation financière à une prestation de maîtrise d'œuvre confiée à un bureau d'études thermique certifié et chargé d'accompagner techniquement le particulier (scénarii de travaux, analyse des devis et choix des entreprises, suivi du chantier et réception des travaux, suivi des consommations post-travaux, etc.). Cette aide est adaptée en fonction des revenus des ménages, sur la base des critères de l'ANAH.

Enfin, les objectifs de rénovation affichés par la CCLL dans le cadre de cette expérimentation sont la rénovation de 40 logements en 2020 (15 logements BBC global et 25 logements BBC par étape), de 80 logements en 2021 (30 logements BBC global et 50 logements BBC par étape) et de 120 logements en 2022 (50 logements BBC global et 70 logements BBC par étape).

Au regard de ces éléments, du cahier des charges 2019 fourni par la Région et du dossier de demande d'aide à retourner à la Région, le conseil communautaire valide que la CCLL souhaite devenir territoire moteur du SPEE et s'engage sur les principes suivants :

- Le recrutement ou l'affectation d'un poste dédié en régie à l'animation de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique ;
- Le recrutement ou l'affectation d'un poste dédié en régie à l'accompagnement de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique ;
- La nomination de Sarah Faivre, Vice-Présidente en charge de l'aménagement et l'environnement comme élue référente du SPEE ;
- La mobilisation de la commission 1 pour programmer l'organisation locale et le portage politique, technique et financier du service socle et du service territorial ;
- La définition de taux de co-financement du service socle ;
- La définition de taux de co-financement service territorial.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190410-47-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2019

Fait et délibéré en séance, le 10.04.19

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER  
Communauté de Communes Président

Loue Lison  
7, rue Edouard Belin  
25290 ORMANS